



---

Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)

## ENTRAÎNEURS ET GROUPE D'ENTRAÎNEMENT IDENTIFIÉ

Réseau provincial d'excellence en athlétisme (RPEA)

---

Le programme ENTRAÎNEURS ET GROUPE D'ENTRAÎNEMENT IDENTIFIÉ est un programme renouvelé annuellement dont l'objectif majeur est d'optimiser la préparation des athlètes québécois afin qu'ils puissent se joindre à l'équipe nationale et concourir aux Jeux olympiques et aux championnats du monde.

Le programme est conçu pour travailler en étroite collaboration avec nos meilleurs entraîneurs et leurs athlètes afin de les aider à identifier les domaines d'amélioration nécessaires pour atteindre les objectifs de performance de haut niveau.

Le financement provient de différentes sources, notamment du ministère, de l'INSQ, les CREMS, ainsi que des accords de partenariat avec les clubs. Le programme se déroule du 1er janvier au 31 décembre.

Ce programme vise à augmenter les chances de nos entraîneurs de voir leurs athlètes aspirer à être sélectionnés dans l'équipe nationale pour les Jeux Olympiques et les Championnats du monde.

Dans le cadre du Plan Stratégique 2025-2029+, nous avons établi l'objectif d'assurer une représentation québécoise d'au moins 20 % dans les équipes nationales, les programmes de performance, et de qualifier un minimum de dix athlètes québécois ou plus aux Jeux Olympiques et aux Championnats du Monde.

C'est dans cette perspective que nous avons mis en place le programme d'aide financière et services d'encadrement des athlètes pour aider nos meilleurs coaches à atteindre ces objectifs avec leurs athlètes.

### OBJECTIFS

**Le but ultime de ce programme est d'appuyer les entraîneurs québécois et leur groupe d'entraînement d'athlètes à réaliser des performances pour se joindre à l'équipe nationale dans le but de participer aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde.**

- Favoriser la rétention et la valorisation des entraîneurs intervenant prioritairement avec des athlètes identifiés de niveau Excellence, Élite ou Relève.
- Optimiser la qualité des environnements d'entraînement pour les athlètes d'Excellence, Élite ou Relève
- Motiver et encourager les entraîneurs de haute performance dans la poursuite de l'excellence.
- Créer un lien de collaboration professionnalisé entre les entraîneurs de haut niveau et la programmation d'Athlétisme Québec.
- Avoir des coaches compétents à temps plein travaillant dans les trois pôles de haut niveau au Québec
- Soutenir le développement spécifique à chacun des groupes d'épreuves guidés par le modèle de développement de l'athlète vers le haut niveau.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les critères d'éligibilité pour qu'un coach et son groupe d'entraînement soient identifiés dans le cadre du programme de soutien au développement de l'excellence sont :

### Entraîneurs admissibles :

- a) Avoir une adresse permanente au Québec.
- b) Être membre en règle d'Athlétisme Québec.
- c) **Minimalement travaille comme entraîneur 900 heures par année / 2,5 jours par semaine auprès d'athlètes identifiés de niveaux Excellence, Élite ou Relève**
- d) Avoir complété le module Prise de décisions éthiques (PDE) dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).
- e) **Posséder minimalement le statut du volet « Entraîneur Performance » du PNCE**
- f) Être principalement responsable du plan annuel d'entraînement et de compétition ET assister à la majorité des séances d'entraînement tout au long de l'année des athlètes de son groupe d'entraînement

### Un entraîneur n'est pas admissible dans le cas où :

- a) Il fait l'objet d'une suspension par son employeur ou une fédération sportive;
- b) Il ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'un bénéficiaire d'une aide financière versée à même des fonds publics;

### Groupe d'entraînement admissibles :

Il est défini comme un programme de « parcours de performance » et est structuré en trois niveaux différents, avec différents niveaux de financement et de services offerts.

#### 1) Niveau : Entraîneur Horizon

- Avoir au minimum deux athlètes identifiés, au cours des deux dernières années, dont un identifié dans le cadre du programme Horizon
- Soutenir les athlètes de niveau élite et excellence qui ont le fort potentiel d'être sélectionnés en équipe nationale afin de participer aux Jeux Olympiques et aux Championnats du monde, ou d'obtenir un brevet, ou un statut PPAC d'ici 4-6 ans.

#### 2) Niveau : Entraîneur Club (Élite)

- Avoir au minimum deux athlètes identifiés, au cours des deux dernières années, dont un identifié au niveau Elite
- Soutenir les athlètes de niveau élite qui ont le **potentiel d'être sélectionnés en équipe nationale et progresser vers le niveau Horizon d'ici 1 à 3 ans.**

#### 3) Niveau Entraîneur Club (Relève)

- Avoir au minimum deux athlètes identifiés, au cours des deux dernières années, dont un identifié au niveau Relève
- Soutenir les athlètes identifiés de tous niveaux, et/ou avec un fort potentiel pour les Jeux du Canada, qui ont le potentiel pour passer au niveau supérieur, et être **finaliste aux championnats nationaux SR d'ici 1 à 3 ans.**

Les critères d'admissibilité ci-haut pourraient être précisés – ou même bonifiés – par Athlétisme Québec ou le Ministère en vertu du cadre normatif du PSDE.

### **EXIGENCE DE PARTICIPATION**

L'entraîneur est encouragé à s'engager à participer activement au cours des 12 prochains mois à la réalisation d'au moins un projet d'Équipe Québec ou une initiative de leadership/formation avec d'autres entraîneurs.

### **APPROCHE ET PHILOSOPHIE DU PROGRAMME**

Ce programme soutient les entraîneurs travaillant avec des athlètes qui progressent vers l'adhésion au programme PPAC d'Athlétisme Canada. Le comité de sélection utilisera toutes les ressources disponibles pour évaluer avec précision la capacité de l'entraîneur à faire progresser son ou ses athlète(s).

Il ne s'agit pas d'un programme de récompense pour les succès passés mais plutôt d'un programme de soutien continu pour aider les entraîneurs à créer des conditions optimales grâce à leur encadrement d'athlètes de haut niveau.



Nous croyons que les clés d'un programme de haute performance réussi lié à une progression durable comprennent de nombreux éléments. Dans le cadre du processus d'identification annuel, chaque entraîneur doit décrire les éléments clés qui font partie de son plan avec ses athlètes.

La composition des athlètes du groupe d'entraînement de l'entraîneur, y compris la progression des performances des athlètes, sera évaluée. Nous comprenons la nature des hauts et des bas, d'année en année, dans la progression des athlètes et dans leur engagement dans un programme d'entraînement de haute performance. Nous comprenons également la nature de la fluidité des mouvements des athlètes d'un entraîneur à l'autre et d'un environnement à l'autre. Nous prendrons en considération la performance passée, présent et futur potentiel du groupe d'entraînement de l'entraîneur.

Les informations fournies via le formulaire d'identification seront utilisées pour aider à fournir cette évaluation et aussi nous aider à comprendre comment nous pouvons bonifier le groupe. Dans le cadre du processus d'identification, chaque entraîneur doit décrire les éléments qui font partie de son plan avec ses athlètes. (Veuillez consulter le formulaire de demande)

### **Représentation par Groupes d'épreuves**

Dans le cadre de notre objectif de soutenir le développement spécifique à chacun des groupes d'épreuves guidées par le modèle de développement de l'athlète vers le haut niveau, au minimum un entraîneur sera sélectionné pour chacun des quatre groupes d'épreuve (endurance, sprints & haies, sauts, lancers/ épreuves combinés). La sélection des entraîneurs provinciaux sera prise en considération dans cet objectif.

## **SERVICES**

Les entraîneurs identifiés dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) — ainsi que leur groupe d'entraînement identifié — auront un accès prioritaire aux services offerts à leurs athlètes au sein du Réseau provincial d'excellence en athlétisme (RPEA). **Services offerts :**

### **Services individualisés en sciences du sport et médecine du sport**

Une équipe de support intégrée offre aux athlètes un suivi continu de leur condition physique, des programmes de prévention des blessures, des conseils personnalisés pour améliorer leurs performances, des heures supplémentaires financées et un accès prioritaire en cas de blessure. Dans la mesure du possible, les budgets provenant de différentes sources sont mis en commun pour assurer la continuité du suivi. Les services ESI et les budgets disponibles proposés dans chaque centre sont différents.

### **Accès prioritaire aux services médicaux en cas de blessure**

Accélération des rendez-vous, triage plus rapide, communication directe avec l'équipe médicale et retour progressif au jeu supervisé.

### **Tests et évaluations de pré-saison**

Les services optimisés d'AQ offrent des évaluations présaison pour identifier les enjeux de santé actuels, orienter les athlètes vers les ressources nécessaires, évaluer les facteurs de risque propres au sport et obtenir des informations sur l'état de santé général, y compris des suivis médicaux, des dépistages de santé mentale et de nutrition, des évaluations de la capacité physique et fonctionnelle, ainsi qu'une application de bien-être de l'INS. Les services optimisés offerts dans chaque centre varient.

### **Services de groupe (éducation, ateliers, formations)**

Ateliers sur la prévention des blessures, gestion du stress, nutrition de performance, hygiène de sommeil, leadership sportif, psychologie de performance et autres thèmes pertinents.

### **Accès aux installations d'entraînement et aux plages horaires spécialisées**

Accès réservé aux plateaux spécialisés (lancers, sauts, sprint, endurance) à des plages horaires définies pour les groupes identifiés.

Les services optimisés offerts dans chaque centre varient. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. Les entraîneurs et les groupes d'entraînement qui s'entraînent à l'extérieur d'un des centres/pôles d'Athlétisme Québec sont toujours éligibles aux services offerts par son CREM local et peuvent être négociés individuellement.

## **SOUTIEN FINANCIER AUX ENTRAÎNEURS DE CLUB**

Les montants annuels de **soutien financier aux entraîneurs** peuvent varier entre 3 000 \$ et 9 000 \$. Le montant par entraîneur dans le cadre de ce programme sera fixé annuellement et déterminé en fonction du budget total disponible, du nombre total d'entraîneurs soutenus ainsi que des directives ministérielles. Selon le nombre total de demandes reçues et le nombre d'entraîneurs admissibles, ainsi que l'enveloppe budgétaire totale que nous obtenons du ministère, il pourrait être possible d'accorder un soutien financier à titre de circonstance exceptionnelle aux entraîneurs de club (Relève).

## ENTRAÎNEURS PROVINCIAUX CENTRES/PÔLES

Au sein de ce programme, Athlétisme Québec encadre des groupes d'entraînement au sein des Centres et Pôles régionaux, dirigés par des entraîneurs provinciaux. Le but est d'offrir aux athlètes identifiés un environnement de développement optimal, tout en respectant leur liberté d'affiliation à un club et à un entraîneur principal.

### Principes directifs

1. L'entraîneur provincial s'engage à maintenir un **haut standard de collaboration et de communication** avec les entraîneurs personnels des athlètes afin d'assurer la continuité de leur développement.
2. Chaque athlète demeure libre de **choisir son club d'appartenance et son entraîneur principal**.
3. L'intégration à un groupe d'entraînement provincial est **complémentaire à l'appartenance à leur club** et ne la remplace pas.
4. L'intégration d'un nouvel athlète dans le groupe d'entraînement d'un entraîneur provincial **dépend de la capacité de l'entraîneur**, la priorité étant accordée aux athlètes identifiés par Athlétisme Québec.
5. Les entraîneurs provinciaux, dans le cadre de leur mandat avec Athlétisme Québec, peuvent disposer de **budgets de programme distincts** pour soutenir leur propre encadrement ainsi que celui de leur groupe d'entraînement.

### Formes d'intégration

1. Temps plein : l'entraîneur provincial devient l'entraîneur principal et gère le plan annuel d'entraînement.
2. Temps partiel : l'athlète conserve son entraîneur principal et bénéficie d'un encadrement complémentaire de l'entraîneur provincial.

### Frais d'encadrement – Groupes d'entraînement provinciaux

Les services d'encadrement offerts par les entraîneurs provinciaux sont couverts par Athlétisme Québec pour les athlètes identifiés (Excellence, Élite, Relève, Horizon).

Les athlètes non identifiés faisant partie d'un groupe d'entraînement provincial doivent toutefois assumer les frais liés aux services d'entraîneur, soit par l'entremise de leur club d'affiliation, soit directement auprès d'Athlétisme Québec, selon les taux suivants : **Athlètes non identifiés à temps plein** : 300 \$ annuels.

**Athlètes non identifiés à temps partiel** : 100 \$ annuels.

### Pour faire une demande ou pour toute question

Veuillez demander un lien pour votre formulaire personnalisé en envoyant un courriel à Louis-Pierre Lauzon - [lplauzon@athletisme.qc.ca](mailto:lplauzon@athletisme.qc.ca) Derek Covington - [dcovington@athletisme.qc.ca](mailto:dcovington@athletisme.qc.ca)

Pour toutes demandes de renseignements et pour déposer votre formulaire, merci de le faire avant le **5 décembre 2025**.